



Table des matières

- 1 À propos d'Aide juridique Ontario (AJO)
- 1 Points saillants :
1^{er} trimestre de l'exercice financier (EF) 2012-2013
- 1 Le point sur la situation financière
Dépenses par programme
- 2 Services offerts aux clients
Centre de services à la clientèle d'Aide juridique Ontario
Avocats de service
Services fournis par les avocats de service
Mesures d'assistance à la progression du dossier fournies par les avocats de service
- 4 Certificats d'aide juridique
Nombre de demandes
Taux d'acceptation
Nombre de certificats délivrés
Décisions prises le jour même
- 5 Gestion des causes majeures (GCM)
Coûts du programme de GCM
Certificats relevant du programme de GCM

À PROPOS D'AIDE JURIDIQUE ONTARIO

Aide juridique Ontario (AJO) fournit à ses clients une gamme de services qui correspondent à leurs besoins en aide juridique. Le modèle de prestation de services d'Aide juridique Ontario vise à faire en sorte que les clients reçoivent les services dont ils ont besoin à un coût raisonnable pour les contribuables. Voici quelques-uns de ces services :

- Avocats de service
- Renseignements, service de renvoi et conseils, fournis par l'entremise du Centre de service à la clientèle ainsi que par le personnel d'AJO dans les palais de justice
- Conseils juridiques sommaires
- Cliniques juridiques communautaires
- Représentation par un avocat, dans le cadre du programme de certificats

POINTS SAILLANTS : 1^{ER} TRIMESTRE DE L'EXERCICE FINANCIER (EF) 2012-2013

- Au premier trimestre de 2012-2013 (d'avril à juin 2012), le revenu total d'AJO était de 97,9 millions de dollars.
- En date du 30 juin 2012, le revenu annuel estimé était légèrement supérieur au montant prévu au budget.
- Les avocats de services ont procuré davantage de services entraînant des résultats à l'audience comme demander le retrait des accusations dans des affaires criminelles et débattre des motions urgentes dans des affaires de droit civil ou de droit de la famille.

LE POINT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Au premier trimestre de 2012-2013, le revenu total était de 97,9 millions de dollars, un montant légèrement inférieur aux prévisions budgétaires de 98,1 millions de dollars.

Les dépenses de fonctionnement du premier trimestre étaient inférieures au montant prévu au budget de 3,9 pour cent — 94,7 millions comparé à 98,6 millions de dollars. Ces dépenses sont, notamment :

- Le programme d'avocats de service — coût total 10,1 millions de dollars (9,8 pour cent en deçà du montant de 12,1 millions de dollars prévu au budget)

- L'administration — 8,2 millions de dollars (17,5 pour cent en deçà du montant de 10 millions prévu au budget)
- Le programme de certificats (causes majeures) — 6,6 millions (7,3 pour cent en deçà du montant de 7,1 millions de dollars prévu au budget)
- Le programme de certificats (sauf les causes majeures) — 41,450 millions (3,4 pour cent de plus que le montant de 40 millions de dollars prévu au budget).

Dépenses par programme

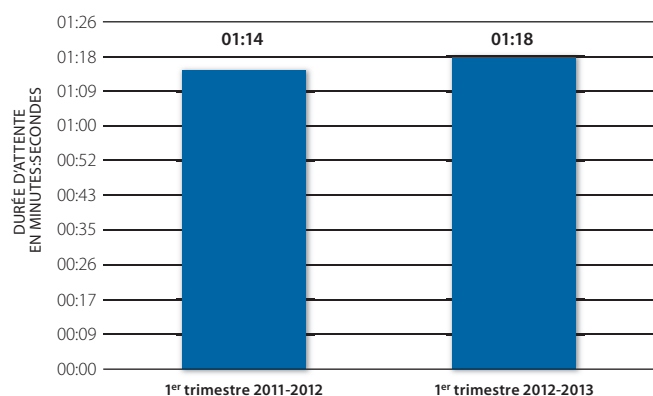
en milliers de dollars	Du début de l'exercice		Exercice 2012-2013	
	Réel DDE 2012-2013	Prévus DDE 2012-2013	Estimation	Prévu au budget
Certificats — causes majeures	6 617	7 140	26 431	28 431
Certificats — sauf les causes majeures	41 450	40 084	154 492	149 492
Bureaux qui emploient des avocats salariés	2 420	2 971	15 360	15 360
Programme des cliniques	18 924	19 250	73 905	73 905
Programme des avocats de service	10 957	12 149	47 063	47 063
Projets d'innovation des services	–	204	300	814
Soutien aux fournisseurs de services	1 257	1 401	5 193	5 193
Administration	8 257	10 010	42 023	44 023
Soutien aux programmes	4 860	5 401	21 235	21 235
Total des dépenses	94 742	98 610	386 002	385 516

SERVICES OFFERTS AUX CLIENTS

Centre de services à la clientèle

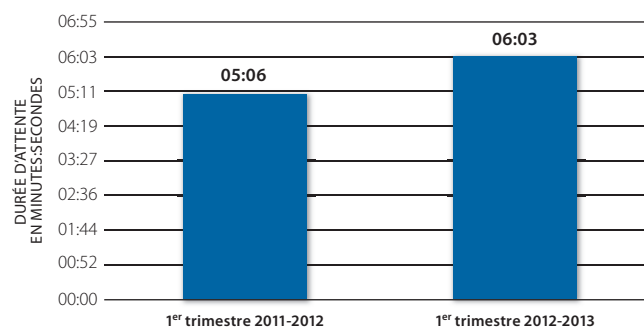
Les agents de niveau 1 fournissent des renseignements généraux, effectuent le triage pour diriger les clients vers le service approprié et orientent ceux-ci vers d'autres programmes ou organismes. Le volume des appels au niveau 1 est passé de 66 220 appels au cours du premier trimestre de 2011-2012 à 66 668 à la même période en 2012-2013. La durée d'attente à ce niveau a augmenté passant d'une moyenne de 1 minute et 14 secondes au premier trimestre de 2011-2012 à 1 minute et 18 secondes à la même période en 2012-2013.

COMPARAISON DES TEMPS D'ATTENTE — NIVEAU 1
1^{ER} TRIMESTRE DE 2012-2013 – 1^{ER} TRIMESTRE DE 2011-2012



Les agents de niveau 2 évaluent l'admissibilité financière des clients, fournissent des renseignements juridiques, enregistrent les demandes de certificat et orientent les clients qui ont besoin de conseils juridiques vers les avocats salariés. Au premier trimestre de 2012-2013, le temps d'attente moyen au niveau 2 a augmenté, passant d'une moyenne de 5 minutes et 6 secondes au premier trimestre de 2011-2012 à 6 minutes et 3 secondes. En outre, le nombre d'appels a augmenté : il est passé de 24 514 au premier trimestre de 2011-2012 à 27 533 à la même période de 2012-2013.

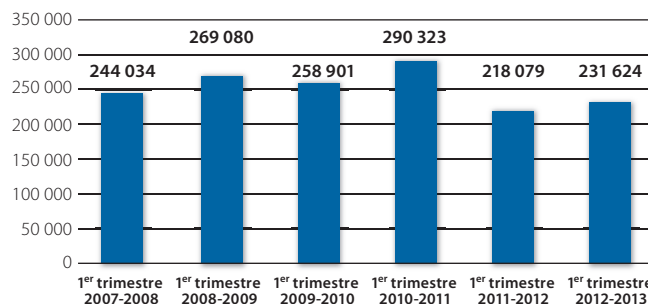
COMPARAISON DES TEMPS D'ATTENTE — NIVEAU 2
1^{ER} TRIMESTRE DE 2012-2013 – 1^{ER} TRIMESTRE DE 2011-2012



Avocats de service

Le nombre de mesures d'assistance fournies par les avocats de service s'est élevé à 231 624 — 6,2 pour cent de plus qu'au premier trimestre de 2011-2012.

NOMBRE DE MESURES D'ASSISTANCE DES AVOCATS DE SERVICE AU COURS DU 1^{er} TRIMESTRE



Services des avocats de service

Type de service	1 ^{er} trimestre 2011-2012	1 ^{er} trimestre 2012-2013	% d'écart
Ajournement	71 077	74 701	5 %
Conseils sommaires seulement	40 550	42 433	5 %
Préparation pour mise en liberté provisoire par voie judiciaire	25 507	26 182	3 %
Mandataire	18 351	18 599	1 %
Négociation	13 042	14 844	14 %
Instance relative à la mise en liberté provisoire par voie judiciaire	8 900	8 611	-3 %
Préparation de documents	5 740	7 307	27 %
Conférence préparatoire au procès / réunion en vue d'un règlement	6 367	7 226	13 %
Plaidoyer de culpabilité / intervention avant sentence	5 862	6 086	4 %
Déjudiciarisation / sanctions extrajudiciaires	4 265	4 884	15 %
Obtention d'une ordonnance sur consentement	3 229	3 764	17 %
Préparation d'un plaidoyer de culpabilité	3 870	3 705	-4 %
Retrait de toutes les accusations	3 264	3 578	10 %
Autre	8 055	9 704	20 %
Total	218 079	231 624	6 %

Mesures d'assistance à la progression du dossier fournies par les avocats de service

Les avocats de service en droit criminel, civil et de la famille ont procuré davantage de service entraînant des résultats à l'audience (en général ces services sont connus sous le nom de mesures d'assistance à la progression des dossiers).

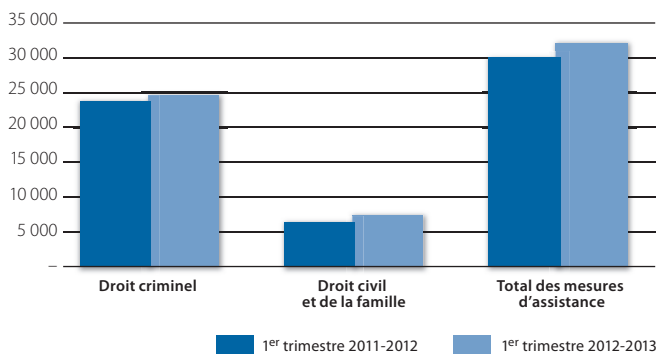
Par rapport à l'exercice précédent, les avocats de service en droit de la famille ont procuré 15,29 pour cent de plus de mesures d'assistance à la progression des dossiers et les avocats de service en droit criminel en ont procuré 4,06 pour cent de plus.

Les mesures d'assistance à la progression des dossiers de droit criminel comprennent les procès, le retrait des accusations, les plaidoyers de culpabilité et les interventions avant sentence,

les instances relatives à la mise en liberté provisoire par voie judiciaire, la déjudiciarisation et les sanctions extrajudiciaires, les engagements de ne pas troubler la paix et les engagements assortis de conditions, les audiences pour suspendre le mandat d'arrêt, les audiences d'ordonnance d'évaluation de la santé mentale, les révisions de la sentence et les appels de novo.

Les mesures d'assistance à la progression des dossiers de droit civil ou de la famille comprennent débattre une motion d'urgence, obtenir une ordonnance sur consentement, débattre les requêtes, demandes et ajournements, les procédures d'exécution d'ordonnance, les révisions du statut de l'enfant en vertu de la LSEF, le retrait des enfants en vertu de la LSEF, les audiences visant la liberté conditionnelle et les audiences disciplinaires.

NOMBRE DE MESURES D'ASSISTANCE À LA PROGRESSION DES DOSSIERS



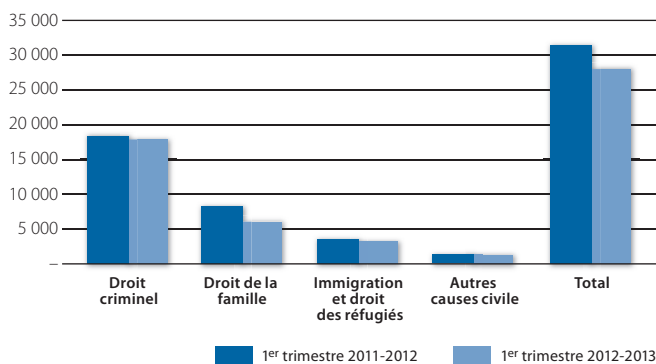
CERTIFICATS D'AIDE JURIDIQUE

Nombre de demandes

Le nombre total de demandes de certificat par les Ontariennes et Ontariens à faible revenu a diminué de 11 pour cent par rapport à la même période de l'exercice précédent — passant de 31 395 au cours du premier trimestre de 2011-2012 à 27 999 au cours du premier trimestre de 2012-2013.

- Le nombre de demandes en droit criminel a diminué de 3 pour cent passant de 18 383 à 17 779
- Le nombre de demandes en droit de la famille a diminué de 27 pour cent passant de 8 146 à 5 931
- Le nombre de demandes en immigration et en droit des réfugiés a diminué de 10 pour cent passant de 3 489 à 3 124
- Le nombre de demandes pour les autres causes civiles a diminué de 15 pour cent passant de 1 377 à 1 165

NOMBRE TOTAL DE DEMANDES DE CERTIFICAT PAR DOMAINE



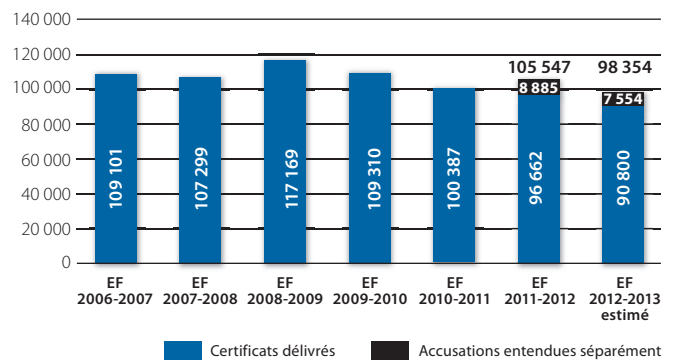
Taux d'acceptation des demandes de certificat

Le nombre de personnes qui ont déposé une demande d'aide juridique qui a été acceptée au premier trimestre n'a pas changé par rapport à l'exercice précédent bien qu'il soit plus élevé qu'au premier trimestre des trois exercices précédents.

TAUX D'ACCEPTATION DES DEMANDES DE CERTIFICAT

Exercice financier	Nombre de demandes reçues	Nombre de certificats délivrés	Taux d'acceptation
1 ^{er} trimestre 2008-2009	36 973	29 773	81 %
1 ^{er} trimestre 2009-2010	38 090	29 902	79 %
1 ^{er} trimestre 2010-2011	27 447	22 936	84 %
1 ^{er} trimestre 2011-2012	31 395	29 915	95 %
1 ^{er} trimestre 2012-2013	27 999	26 032	93 %

NOMBRE DE CERTIFICATS DÉLIVRÉS DE EF 2006-2007 À EF 2012-2013

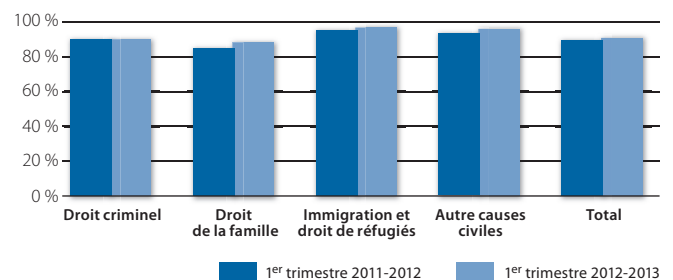


Décisions prises le jour même

Si l'on compare les chiffres du premier trimestre de l'exercice précédent à ceux du présent exercice, le pourcentage de décisions rendues le jour même de la réception de la demande a augmenté de 1,4 pour cent passant de 89,5 à 90,9 pour cent.

Le pourcentage de décisions rendues le jour même de la réception de la demande de certificat en droit criminel n'a pratiquement pas changé alors qu'il a augmenté dans les autres domaines.

POURCENTAGE DES DÉCISIONS QUANT À L'ADMISSIBILITÉ RENDUES LE JOUR MÊME

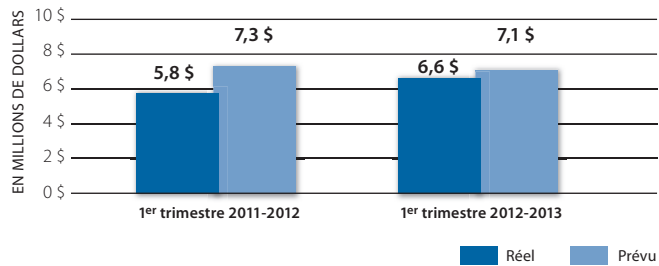


GESTION DES CAUSES MAJEURES (GCM)

Coûts du programme de GCM

Le coût réel du programme de GCM, incluant les certificats et les coûts administratifs, s'élevait à 6,6 millions de dollars, soit un montant inférieur de 500 000 \$ à celui prévu au budget qui est de 7,1 millions de dollars.

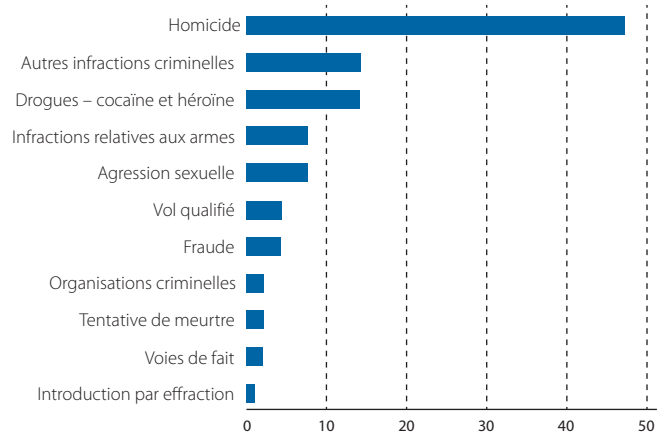
PROGRAMME DE CERTIFICATS RELEVANT DE LA GCM COÛTS ACTUELS C. COÛTS PRÉVUS AU BUDGET
1^{er} TRIMESTRE DE 2011-2012 – 1^{er} TRIMESTRE DE 2012-2013



Certificats relevant du programme de GCM

Au premier trimestre de 2012-2013, Aide juridique Ontario a délivré 98 certificats dans le cadre du programme de GCM. Quarante-trois de ces certificats étaient reliés à des homicides.

NOMBRE DE CERTIFICATS RELEVANT DE LA GCM
D'AVRIL 2011 À MARS 2012



Aide juridique Ontario

40, rue Dundas Ouest, bureau 200 | Toronto (Ontario) M5G 2H1 | Téléphone : 416 979-2352
Numéro sans frais : 1 800 668-8258 | Télécopieur : 416 979-8669 | Courriel : info@lao.on.ca | Site Web : www.legalaid.on.ca